

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1004

présenté par  
Mme Brulebois

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 18 BIS B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--